

RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2019 B 04978

Numéro SIREN : 878 811 447

Nom ou dénomination : 2AEB CONSTRUCTION

Ce dépôt a été enregistré le 25/07/2023 sous le numéro de dépôt A2023/016361

2AEB CONSTRUCTION
Société par actions simplifiée
au capital de 500 euros
Siège social : 2 Rue de la Lorraine
31100 TOULOUSE
878 811 447 RCS Toulouse

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 20 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, et le vingt février à 18h00, les associés se sont réunis à TOULOUSE, en assemblée générale extraordinaire sur convocation faite par le Président.

Sont présents :

- Monsieur Ahmed EL ALLIOUI, détenteur de 17 actions, ci dix-sept actions.
- Monsieur Ahmed BOUYAHIAOUI, détenteur de 17 actions, ci dix-sept actions.
- Monsieur Lahcen EL HILALY, détenteur de 16 actions, ci seize actions.

Total des actions des associés présents : 50 actions sur les 50 actions composant le capital social.

Monsieur Ahmed EL ALLIOUI, préside la séance en qualité de président.

Le Président constate que tous les associés sont présents ou représentés ; en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les copies des lettres de convocation des Associés ;
- Le rapport du Président ;
- Le texte des projets de résolutions.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Renouvellement du mandat du Président ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Puis le Président donne lecture du rapport du Président et ouvre la discussion.

EA

BA

EL

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION :

L'assemblée générale, prenant acte de l'expiration du mandat de Monsieur Ahmed EL ALLIOUI décide de renouveler ledit mandat pour une durée illimitée.

Le Président aura les mêmes pouvoirs que ceux qui lui ont été précédemment attribués et percevra la même rémunération.

Monsieur Ahmed EL ALLIOUI déclare accepter les fonctions de Président.

Il affirme n'être frappé d'aucune incapacité, interdiction ou déchéance susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

Monsieur Ahmed EL ALLIOUI exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

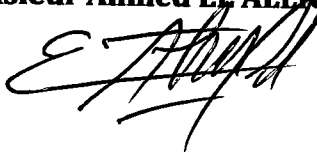
L'assemblée générale extraordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités nécessaires.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

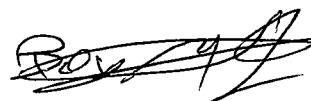
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18h15.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et par tous les associés présents.

Monsieur Ahmed EL ALLIOUI



Monsieur Ahmed BOUYAHIAOUI



Monsieur Lahcen EL HILALY

